

Normes Textiles



EN ISO 14116

PROTECTION CHALEUR ET FLAMMES

Vêtements destinés à protéger contre tout contact occasionnel et de courte durée avec de petites flammes dans des conditions ne présentant pas de risque thermique significatif et en l'absence d'autres types de chaleur.

Codification des performances :

Indice de propagation de flamme limitée (1 à 3)

Indice 3 correspond au niveau A1 de la norme EN ISO11612 méthode A



EN 1149-5

PROTECTION CHARGES ÉLECTROSTATIQUES

Vêtements dont les matériaux et la conception permettent en complément d'un système de mise à la terre d'empêcher les décharges incendiaires dans des atmosphères explosives.

Propriétés électrostatiques obtenues par traitement ou ajout de fibres conductrices (inox, carbone...)

Port de chaussures antistatiques EN ISO 20345:2004 norme A

Maintenir le vêtement en contact avec la peau - Cou / poignets ou port d'un bracelet de mise à la terre.

Port du badge interdit dans les zones à risques ou sur l'extérieur du vêtement



EN 14058

PROTECTION CONTRE LES CLIMATS FRAIS (JUSQU'À -5°)

Vêtements de protection destinés à protéger le corps contre les environnements modérément froids - Température jusqu'à -5°C

Codification des performances sous la forme de 5 indices :

Y : Classe de résistance thermique - Rct

Y : Classe de perméabilité à l'air - AP

Y : Valeur de l'isolation - Test mannequin immobile - Icler

WP : Pénétration de l'eau facultatif

Le X indique que l'article d'habillement n'a pas été soumis à essai



EN ISO 27065

PROTECTION CONTRE LES PESTICIDES

Vêtements de performance pour les vêtements portés par les opérateurs, appliquant des pesticides et pour les travailleurs agricoles.

3 niveaux de protection :

C1

C2 essai au brouillard de faible intensité

C3 essai au brouillard d'intensité élevé



EN 15797

LAVAGE INDUSTRIEL

8 programmes de lavages différents

2 méthodes de séchage tambour ou tunnel/xxx



EN 61482

PROTECTION DANGERS THERMIQUES D'UN ARC ÉLECTRIQUE

Vêtements destinés à protéger contre les risques thermique d'un arc électrique lors d'intervention sous tension.

La valeur ATPV représente l'énergie thermique maximale pouvant être supportée par le vêtement avant que l'utilisateur ne souffre de brûlures au deuxième degré.

La valeur EBT représente la plus haute valeur d'exposition à l'énergie qu'un tissu peut supporter avant de montrer des signes de rupture. Ces vêtements ne sont pas isolants, ils ne protègent donc pas des risques d'électrocutions.



EN 14404

PROTECTION DES GENOUX

Ces équipements sont destinés à protéger les personnes travaillant à genoux.

4 types de protection

3 niveaux de résistance de perforation

Pour avoir une protection efficace, il faut un pantalon ou une combinaison avec le type de protection adéquat.

Certification vêtement + protection



EN 342

PROTECTION CONTRE LE FROID (= -5°)

Vêtements de protection destinés à protéger le corps contre les environnements froids - Humidité et vent avec température inférieure ou égal à -5°C

Codification des performances sous la forme de 4 indices :

Y : Valeur de l'isolation - Test mannequin en mouvement - Icler

Y : Classe de perméabilité à l'air - AP

WP : Pénétration d'eau (facultatif)

Le X indique que l'article d'habillement n'a pas été soumis à essai



EN ISO 13758-2

PROTECTION CONTRE LE RAYONNEMENT UV SOLAIRE

Le vêtement doit entièrement couvrir le torse/du cou jusqu'aux hanches et les épaules.

Le facteur de protection (UPF) doit être au-dessus de 40.



EN 343

PROTECTION CONTRE LES INTEMPÉRIES

Vêtements de protection destinés à protéger contre les intempéries (pluie, neige), brouillard et humidité au sol.

Codification des performances sous la forme de deux indices :

X : Classe de résistance à la pénétration d'eau (1 à 4)

Y : Classe de résistance à la vapeur d'eau (1 à 4)

R : Facultatif : Vêtement prêt à porter est contrôlé sous simulateur de pluie

R sera remplacé par X si le vêtement n'a pas été soumis à essai

Ces vêtements doivent avoir des coutures étanchées.



EN ISO 20471

PROTECTION POUR SIGNALER LE PORTEUR DE JOUR COMME DE NUIT

Vêtements à haute visibilité sont destinés à rendre perceptible leurs utilisateurs des conducteurs de véhicule ou d'autres équipement mécaniques, dans toutes les conditions de luminosité de jour comme de nuit dans la lumière des phares d'un véhicule.

La classe du vêtement est déterminée à l'aide de 2 critères :

La surface de tissu fluorescent (Jaune, Orange ou rouge)

La surface de bandes ou matières rétro-réfléchissantes

Classe du vêtement	Fluorescent	Retro-réfléchissant
1	0,14	0,10
2	0,50	0,13
3	0,80	0,20



EN ISO 11611

SOUDEGE TECHNIQUES CONNEXES

Vêtements destinés à protéger contre : les petites projections de métal en fusion, contact de courte durée avec une flamme, chaleur radiante provenant de l'arc ou projection de métal en fusion, contact accidentel et de courte durée avec une partie sous tension d'un poste de soudage (100V max).

Codification des performances sous la forme :

A : propagation de flamme limitée

Classe 1 : risques faibles

Classe 2 : risques plus importants

Choix de la classe selon :

La technique de soudage utilisée

Les conditions et l'environnement



EN ISO 17353

PROTECTION POUR SIGNALER LE PORTEUR DANS DES SITUATIONS DE RISQUE MODÉRÉ

La norme EN 17353 détermine la conception des vêtements professionnels et non professionnels comportant des bandes rétro-réfléchissantes

et une matière fluorescente non intégrées dans la

norme des tenues Haute Visibilité EN 20471.



a) Type A : équipement adapté à la lumière du jour



b) Type B1 ou B2 ou B3 : équipement adapté à l'obscurité



c) Type AB2 ou AB3 : équipement adapté à la lumière du jour et à l'obscurité

Cette nouvelle norme EN 17353 comporte 3 classifications :

TYPE A : Visible de jour, exclusivement en matière fluorescente

TYPE B : Visible dans l'obscurité, présence de matière rétro réfléchissante :

- B1 : en suspension libre - non concernés sur nos lignes produits catalogue

- B2 : Membres

- B3 : Torse ou Torse et Membres

TYPE AB : Visible en lumière du jour, demi-jour et obscurité,

comportant des matières rétro réfléchissantes et fluorescentes.



EN 13034

PROTECTION LIMITÉE CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES LIQUIDES

Ces vêtements de protection sont conçus pour être utilisés en cas d'exposition probable à de légères pulvérisations ou éclaboussures de produits chimiques liquides, contre lesquelles une barrière totale n'est pas nécessaire.

Deux sous classifications :

Type 6 (corps entier) ex. combinaison ou ensemble indissociable veste & pantalon

Type PB[6] (une partie du corps) ex. veste ou pantalon dissociable.

4 produits chimiques testés (répulsion & pénétration) :

Acide Sulfurique 30%

Hydroxyde de sodium (Soude caustique) 10%

Butanol-1 (Alcool)

O-Xylène (Hydrocarbure)

Classe	Indice de répulsion aux liquides	Indice de résistance à la pénétration par des liquides
3	>90%	<1%
2	>80%	<5%
1	>70%	<10%



EN ISO 11612

PROTECTION CHALEUR ET FLAMMES

Vêtements offrant des propriétés de propagation de flamme limitée et où le porteur peut être exposé à une chaleur émise par : rayonnement, convection, contact ou à des projection de métal en fusion

Codification des performances : A1 ou A2 / A1 et A2

A : Propagation de flamme limitée

B : Chaleur convective (B1 à B2)

C : Chaleur radiante (C1 à C4)

D : Projections d'aluminium en fusion (D1 à D3)

E : Projections de fonte en fusion (E1 à E3)

F : Chaleur de contact (F1 à F3)

3 niveaux d'expositions de risque :

1 : Peu élevé / 2 : Moyen / 3 : Elevé



LE LOGO ATEX apposé sur la manche du vêtement est un logo commercial uniquement permettant d'identifier les EPI disposant de la norme 1149-5 dans la gamme CEPOVETT SAFETY.